



Covid 19 et embauche

Par Jena80

Bonjour à tous,

J'aurai besoin d'aide sur une situation délicate.

J'ai démissionné début mars pour un autre emploi. Mon futur employeur a clairement insisté sur le fait que si je voulais être retenue, il fallait que mon préavis soit réduit. En discutant avec mon ancienne responsable, ils ont accepté de me laisser partir avant. De ce fait, tout était OK.

Je devais commencer le 19 mars dans une autre entreprise mais suite aux mesures gouvernementales, covid 19, l'entreprise m'a appelé la veille pour m'informer qu'ils me recontacteront quand ils auront besoin de moi. Tout s'est vite passé, et j'ai eu la naïveté de faire confiance, je n'ai pas demandé de promesse d'Embauche. Je n'ai que des mails confirmant une intégration et les mails où j'ai envoyé les documents pour mon contrat de travail.

J'ai demandé à l'entreprise de me trouver une solution, pour eux, j'ai quitté mon emploi avant la fin du préavis et j'ai pris des risques.

Sans réponses de leur part, j'ai fait un recours au pôle emploi en expliquant ma situation afin de bénéficier d'une allocation chômage. Celui ci est accepté sous condition de fournir des justificatifs dont une attestation du futur employeur stipulant que suite aux mesures gouvernementales, ils n'ont pas été en mesure de me faire signer mon contrat.

J'ai envoyé un nouveau mail à l'entreprise avec le mail de pôle emploi joint, je reste sans réponse.

Pouvez vous m'indiquer si j'ai un recours possible et quels sont mes Droits ?

Vous remerciant pour votre aide